



CONSEIL COMMUNAL  
1345 LE LIEU

**Préavis municipal no 04.2010**  
**Comptes et rapport de gestion 2009**  
**Rapport des comptes 2009**

La commission s'est réunie le mardi 15 juin, à 20H00  
À l'Hôtel de Ville du Lieu

La commission de gestion est représentée par Messieurs Claude Deboffe, Raphaël Rochat et David Bachelard et Madame Rosemarie Clot  
Messieurs Georges Rochat, Stéphan Naddeo et Madame Caroline Penseyres étaient excusés

La municipalité était présente incorpore, accompagnée de Monsieur Yves Chenaux, boursier.

La commission remercie le boursier et les municipaux de la disponibilité et la patiente montrées au cours des séances, à répondre à des questions qui parfois leur semblaient une évidence...

Page après page, la commission lit les comptes et pose maintes questions aux municipaux qui répondent en donnant les explications circonstanciées.

Cet exercice 2009 est assez conventionnel et hors mis les comptes du service financier, page 26, qui comporte le Fonds de péréquation horizontal ETACOM et les retours thématiques, les comptes exigent peu de commentaires.

Quelques renseignements :

Page 24

150.3523 5'464.45 Ecole de musique. Seules les heures effectives des élèves de domiciliés dans la commune du Lieu sont payées, et ce jusqu'à l'âge de 25 ans. Les leçons des adultes ne sont pas subsidiées.

Page 26

210.4003.14 11'624.72 Impôts à la source. Le déménagement, le changement de permis, ou le mariage changent le statut des contribuables, ce qui amène cette différence avec le budget

## FORETS

321.3011.1 240'540.40 Traitements. Ce seul poste apparaît, en lieu et place des montants qui auparavant indiquaient les salaires à la tâche ou à l'heure, depuis que tous nos bûcherons sont payés au mois.

Les décomptes des diverses tâches sont néanmoins faits et sont fournis aux autorités compétentes, canton, confédération.

321.3518 64'680.-

321.4510.1 - 47'976.- Inventaire plan de gestion. Le coût de cet important inventaire à la charge de la commune du Lieu est de CHF 16'704.-

321.4360.1 41'441.40 Remboursement de tiers. Paiement de travaux effectués pour et sur la commune de l'Abbaye.

## ALPAGES

323.4360.1 16'235.- Remboursement de tiers. Le poids de la neige a provoqué l'effondrement d'un couvert. Ceci est la part remboursée par l'ECA.

Ce cas de remboursement se retrouve également dans les comptes des collèges et de la villageoise.

## BATIMENTS

351.3150 32'071.25 Hôtel de Ville, Les portes – ouvrantes vers l'extérieur - ; les fenêtres et baies vitrées ont été changées.

352.4901 38'000.- Hangar du Séchey Imputation interne Ce montant correspond à une part du loyer de ce bâtiment par les services routes et forêts.

353.3011 10'100.- Collèges, traitement conciergerie. Ce montant correspond aux heures effectives de nos employés dans les bâtiments scolaires.

3590.3141 3'267.20 Local, Un nettoyage approfondi des locaux a été fait. Un travail nécessaire de temps à autre pour maintenir le travail quotidien dans le cadre du cahier des charges.

Au cours de la soirée beaucoup de sujets ont été abordés. La commission relève ces seulement ces quelques points.

Les membres du Conseil communal vont maintenant poser les questions auxquels les rapports lus ne répondent pas !

A l'issue de ses travaux, la Commission de gestion chargée de l'étude des rapports des Municipaux selon le préavis no 04.2010 propose à Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil communal du Lieu

Vu le préavis no 04.2010,

- **Ouï** le rapport de la Commission désignée pour étudier les rapports des Municipaux
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accepter les comptes tel que présentés
2. De décharger la Municipalité et le boursier de la gestion pour l'année 2009.
3. De décharger la Commission de gestion de son mandat.

Le Lieu, le 29 juin 2010

Pour la Commission,  
Le Rapporteur :



R. Clot